

Conseil d'Administration du 22 juillet 2021

Délibération n°2021-12 : Fiche de poste du (ou de la) directeur(trice) et calendrier de recrutement

Membres en exercice : 14

Membres présents : 9

Procurations : 1

Suffrages exprimés : 10

Vote : Pour : 10

Contre :

Membres du conseil d'administration présents et prenant part au vote (en visioconférence) :

Représentant l'Etat :

- o Mme Marie-Jo LO-THONG, intérim de la Direction des Affaires Culturelles de La Réunion
- o Mme Natacha PROVENSAL, conseillère Arts plastiques et Musées – Procuration de Mme La Sous-Préfète, Sylvie CENDRES

Personnalités qualifiées :

- o M. Gérard D'ABBADIE, PDG des Cliniques les Tamarins et les Flamboyants
- o Mme Huguette VIDOT
- o Mme Béatrice BINOCHE, Directrice du Frac

Représentant la Commune du Port :

- o Mme Annick LE TOULLEC, adjointe à la culture, Procuration de M. olivier HOAREAU

Représentant les étudiants :

- o Mme Nora OTTENWAELDER, Représentant suppléant des étudiants du 1^{er} cycle
- o Mme Kenza CRONIER, Représentant titulaire des étudiants du 2nd cycle
- o Mme Amandine PATIN, Représentant suppléant des étudiants du 2nd cycle

Représentants du personnel :

- o M. Patrice DIJOUX, Représentant titulaire du personnel enseignant
- o Mme Esther HOAREAU, Représentante suppléante du personnel enseignant

Membres du conseil d'administration absents ou représentés :

Représentant la Commune du Port :

- o M. Henry HIPPOLYTE, Conseiller Municipal à la Ville du Port

Représentants du personnel :

- o M. Philippe LEBON, Représentant titulaire du personnel administratif et technique, procuration à M. Gérard D'ABBADIE

Représentants la Région Réunion : Non désignés

Représentant le Département : Non désigné

Personnalités invitées ne disposant pas de droit de vote (en visioconférence) :

- o M. Max GENGE, Département Réunion – Direction de la Culture et du Sport
- o Mme Catherine CHANE-KUNE, Département Réunion – Direction de la Culture et du Sport
- o M. Harry CHEREAU, ESA Réunion, Comptable (en visioconférence)
- o Mme Sophie EUPHROSINE, ESA Réunion, Assistante de Direction
- o Mme Caroline DICKINSON, Coordinatrice de Relation Internationale et Partenariats

Le quorum étant atteint le Conseil d'administration peut valablement délibérer (article 9.1 des statuts de l'établissement public).

Délibérant sous la présidence de M. Gérard D'ABBADIE ;

Délib2021-12

1/2



Le conseil d'administration de l'Ecole supérieure d'art de La Réunion réuni en séance le jeudi 22 juillet 2021

- Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°89/2011 du 18 janvier 2011 modifié portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Ecole Supérieure d'Art de la Réunion »,
- Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Ecole Supérieure d'Art de la Réunion » annexés à l'arrêté n°89/2011 du 18 janvier 2011,

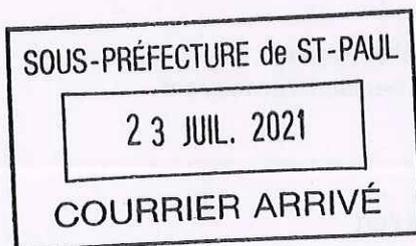
Étant donné le courrier transmis par la Directrice le 17 mai 2021 au Président de l'EPCC exprimant sa décision de ne pas se porter candidate,

DECIDE

De valider la fiche de poste et le calendrier pour le recrutement du nouveau directeur (de la nouvelle directrice) tel que présentés en séance et annexés.

Fait à Le Port, le 22 juillet 2021

Le Président de l'Ecole supérieure d'art de La Réunion
M. Gérard D'ABBADIE



Pour transmission au contrôle de légalité, publication au Recueil des actes administratifs de la Préfecture et affichage au siège de l'établissement public, formalités prévues aux articles L. 1431-71 et R. 1431-8 du code général des collectivités territoriales.

Annexe de la délibération 2021-12

Fiche de poste du (ou de la) directeur(trice) et calendrier de recrutement

Exposé des motifs :

L'actuelle directrice de l'ESA a fait savoir au Président du Conseil d'administration, par courrier du 17 mai 2021, qu'elle ne souhaitait pas candidater pour un 3^e mandat. Conformément aux statuts de l'établissement, un appel à candidatures doit être lancé. Les personnalités publiques se sont réunies pour proposer une fiche de poste et un calendrier.

Fiche de poste :

Présentation de la structure

L'école supérieure d'art de La Réunion (ESA-R) est un établissement public de coopération culturelle (EPCC) dédié à l'enseignement supérieur artistique, créé en 2011 par le Conseil Régional de La Réunion, la ville du Port, le Conseil départemental et le ministère de la culture qui assure la tutelle pédagogique de l'établissement. L'établissement est administré par un conseil d'administration et son président. Il est dirigé par un/e directeur/trice, assisté(e) par un Conseil Pédagogique de la Vie Etudiante et par un Conseil Scientifique.

Le budget de fonctionnement de l'école est de 1.9 M €.

Ce budget est abondé par des aides à l'investissement, des aides au projet, par le programme d'ERASMUS et enfin des aides locales à la mobilité.

L'équipe est constituée de 32 agents permanents dont 14 PEA.

L'école est installée dans des locaux qu'elle partage avec l'école d'architecture du Port (antenne de l'école nationale d'architecture de Montpellier) qui doit prochainement déménager. Elle dispose également d'espaces annexes sur la ville du Port.

Engagée dans la réforme européenne de l'enseignement supérieur, l'ESA-R délivre deux diplômes nationaux : le DNA et le DNSEP.

L'école accueille une centaine d'étudiants en option Art. Unique école supérieure d'art de La Réunion, elle s'inscrit dans un éco-système local dynamique comportant un FRAC, plusieurs lieux de diffusion non labellisés, un réseau de 5 musées de France et un tissu associatif dédié à la promotion et à la structuration des arts visuels de plus en plus dynamique.

Outre les liens naturels avec les réseaux artistiques de France hexagonale et d'Europe, l'ESAR a commencé à développer des liens avec la zone océan Indien.

Activités et missions

Le directeur/directrice aura pour mission de poursuivre l'inscription de l'établissement dans la stratégie nationale de l'enseignement supérieur. Pour cela, il devra :

- Elaborer et mettre en œuvre les orientations stratégiques en matière d'enseignement supérieur et culturel
- Définir et mettre en œuvre un nouveau projet de l'établissement en concertation avec la communauté de l'école et notamment les équipes pédagogiques.
- Préparer la nouvelle habilitation par l'HCERES (Vague E)
- Travailler en étroite collaboration avec les tutelles nationales et territoriales
- Renforcer l'offre pédagogique en proposant une ou plusieurs mentions au DNA et à terme au DNSEP
- Définir et structurer la politique de recherche de l'école et son adossement au projet pédagogique

- Consolider l'ancrage territorial de l'école avec l'enseignement supérieur (Ecole d'architecture et Université de La Réunion) et avec les acteurs culturels (FRAC, Cité des arts, musée Léon Dierx, Artothèque,)
- Etablir des partenariats pérennes avec les établissements supérieurs d'enseignement artistique en métropole et dans la zone océan Indien
- Définir et mettre en œuvre une politique de partenariats en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes diplômés, renforcer le suivi du parcours professionnel des jeunes diplômés
- Veiller à la qualité de la vie étudiante
- Consolider la gouvernance de l'école : veiller au bon fonctionnement du CPVE, et du Conseil scientifique
- Garantir les conditions du dialogue social au sein de l'établissement, faire respecter les principes d'égalité entre les hommes et les femmes et lutter contre toutes les formes de violence et de discrimination
- Concevoir et mettre en œuvre un programme d'investissement pluriannuel pour améliorer les locaux
- Organiser le fonctionnement administratif et technique de l'école : statuts, règlement intérieur, mise en œuvre des conventions, transparence budgétaire, planification RH, logistique des bâtiments, gestion des stocks de matériel pédagogiques, droits du travail, discriminations, hygiène, ...

Connaissances

Politique de l'enseignement supérieur culture et recherche

Domaine juridique

Connaissance du secteur de l'art, du design et de la création en général

Maîtrise des règles de fonctionnement d'un établissement public

Maîtrise de la gestion budgétaire

Maîtrise de la gestion des ressources humaines

Techniques de management

Cadre légal et déontologie

Savoir-faire

- Encadrer et animer une équipe
- Piloter un établissement
- Elaborer un budget
- Coordonner un projet
- Représenter l'établissement face à des interlocuteurs extérieurs
- Préparer des éléments de synthèse et de présentation pour une aide à la décision du conseil d'administration et des partenaires extérieurs
- Travailler en réseaux

Compétences comportementales

- Sens de l'analyse
- Etre rigoureux
- Sens des relations humaines
- Capacité à dialoguer avec différents interlocuteurs (agents, étudiants, financeurs, partenaires...)
- Sens de l'organisation
- Sens des responsabilités

Profil

Le candidat justifie d'une expérience réussie dans un poste, au moins, de direction d'un établissement d'enseignement supérieur culture. Il dispose d'une bonne connaissance du monde artistique, d'une expertise administrative et financière (gestion budgétaire, planification) et de fortes capacités managériales.

Il est doté d'un bon relationnel et d'une capacité réelle à dialoguer avec les partenaires.

Niveau de formation minimum : BAC + 5

Connaissance de l'anglais requis

Expérience demandée en poste de direction minimum 5 ans

Conditions

Poste ouvert aux fonctionnaires et aux contractuels

Rémunération sur la base de 5000 euros nets mensuels

Mise à disposition d'un véhicule de fonction.

Contrat d'une durée de 4 ans, renouvelable par période de trois ans

Prise de fonction souhaitée le 18 novembre 2021

Lieu de travail :

ESA-R

102, avenue du 20 décembre 1848 – BP 246

97826 Le Port cedex

Recrutement

Le rapport de la direction des affaires culturelles présenté pour le renouvellement de l'accréditation HCERES 2021 et la notification d'accréditation du Ministère de la Culture et du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation seront envoyés sur demande.

La sélection des candidats se fera en 2 temps.

1. Présélection des candidats par les personnes publiques membres du CA
2. Les candidats sélectionnés seront auditionnés par le jury

Les candidatures sont à envoyer par voie électronique à : Monsieur Gérard D'Abadie président de l'EPCC ESA Réunion, à Madame Natacha Provensal, conseillère pour les arts visuels, les musées et l'enseignement supérieur à la direction des affaires culturelles de La Réunion et à Manuella LEYNAUD DGA Education / Formation à la Région Réunion à l'adresse suivante : recrutement@esareunion.com

Les candidatures comporteront une lettre de motivation, un CV détaillé et une note d'intention de 2 pages maximum.

Calendrier

- réception des candidatures jusqu'au 23 août 2021
- Validation des candidatures pré-sélectionnées le 30 août
- Entretiens à partir du 15 septembre 2021
- Prise de fonction souhaitée le 18 novembre 2021

Les candidats pré-sélectionnés pour l'entretien seront invités à remettre un projet d'orientations artistiques et culturelles, pédagogiques et scientifiques.

